

Les pratiques professionnelles favorables

Préambule :

L'enseignant doit faire réussir et progresser **tous** les élèves. Pour cela, il doit concevoir des situations d'apprentissage qui prennent appui sur une analyse préalable des besoins différents des élèves.

1) La conception de l'apprentissage :

L'enseignant identifie des objectifs communicationnels : ce que l'élève devra être capable de comprendre de la langue-cible et/ou de réaliser (de manière verbale ou non verbale) à partir de celle-ci.

Pour ce faire, l'enseignant choisit une tâche finale, une mission que l'élève devra réaliser à partir de ou dans la langue-cible et qui s'inscrit dans une situation de communication la plus proche de la vie réelle. Il détermine les activités de communication langagières mobilisées. Il liste les outils linguistiques, socio-linguistiques et pragmatiques qui pourraient être utiles à la réalisation de la tâche ou du projet. Il planifie les occasions de prise de parole des élèves : répétition collective et individuelle, reformulation, interactions entre pairs... Il veille à associer les élèves à tous les temps d'apprentissage et s'assure qu'ils en comprennent le sens dans la perspective de la tâche finale. Il sélectionne des supports authentiques, motivants, variés et adaptés au niveau de classe. Il veille à l'apport culturel véhiculé par ces supports et intègre des outils numériques pertinents en fonction des objectifs poursuivis. Il anticipe les situations d'évaluation en cohérence avec les apprentissages réalisés et identifie des critères de réussite qu'il explicite aux élèves.

2) Utilisation de la langue-cible :

La langue-cible est la langue de communication du cours de langue. Le temps d'exposition à la langue, lors de la séance et en-dehors, doit être maximal. Les TICE peuvent y contribuer.

Dans le premier degré, le français peut être utilisé sur des temps identifiés en lien avec les programmes.

Dans le second degré, le recours au français ne peut être qu'exceptionnel.